



Vingt-troisième session
Point 30 de l'ordre du jour

EFFETS DES RADIATIONS IONISANTES

Rapport de la Commission politique spéciale

Rapporteur : M. Hermod LANNUNG (Danemark)

1. Conformément à la résolution 2258 (XXII) de l'Assemblée générale du 25 octobre 1967, le Secrétaire général a inscrit à l'ordre du jour provisoire de la vingt-troisième session (A/7150), la question intitulée "Effets des radiations ionisantes : rapport du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des radiations ionisantes".
2. A sa 174^{ème} séance, le 25 septembre 1968, le Bureau a recommandé que cette question soit inscrite à l'ordre du jour. A sa 1676^{ème} séance plénière, le 27 septembre, l'Assemblée générale a adopté cette recommandation et renvoyé la question à la Commission politique spéciale aux fins d'examen et de rapport.
3. La Commission politique spéciale a examiné la question à sa 597^{ème} séance, le 21 octobre. La Commission était saisie d'un projet de résolution soumis par l'Argentine, l'Australie, le Brésil, le Canada, le Chili, le Danemark, les Etats-Unis d'Amérique, la France, le Japon, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, la République arabe unie, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Suède, la Tchécoslovaquie et l'Union des Républiques socialistes soviétiques (A/SPC/L.158). En adoptant ce projet de résolution, l'Assemblée générale : 1) prendrait acte avec satisfaction du rapport adopté par le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des radiations ionisantes lors de sa dix-huitième session; 2) féliciterait le Comité scientifique d'avoir depuis sa création utilement contribué à faire mieux connaître et mieux

comprendre les effets et les niveaux des radiations ionisantes; 3) attirerait l'attention des Etats Membres sur la question des renseignements dont le Comité a besoin pour continuer à évaluer, à l'échelle mondiale, les doses d'irradiation résultant des essais nucléaires, question qui a fait l'objet de la lettre jointe en annexe au rapport du Comité; 4) prierait le Comité scientifique d'achever l'exécution de son programme de travail actuel et d'étudier et de formuler des plans concernant ses activités futures; 5) prendrait note de l'intention du Comité scientifique de tenir sa dix-neuvième session en mai 1969 et de présenter un nouveau rapport à l'Assemblée générale.

4. A la même séance, la Commission politique spéciale a adopté ce projet de résolution à l'unanimité.

Recommandation de la Commission politique spéciale

5. La Commission politique spéciale recommande donc à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

Effets des radiations ionisantes

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 913 (X) du 3 décembre 1955 portant création du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des radiations ionisantes, ainsi que ses résolutions ultérieures réaffirmant qu'il était souhaitable que ledit Comité poursuive ses travaux,

Préoccupée par les effets néfastes qui peuvent résulter pour les générations actuelles et futures des niveaux de radiation auxquels l'humanité est exposée,

Consciente de la nécessité de continuer à rassembler des renseignements sur les radiations ionisantes et à analyser leurs effets sur l'humanité et sur son milieu,

1. Prend acte avec satisfaction du rapport adopté par le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des radiations ionisantes lors de sa dix-huitième session^{1/};

2. Félicite le Comité scientifique d'avoir depuis sa création utilement contribué à faire mieux connaître et mieux comprendre les effets et les niveaux des radiations ionisantes;

3. Attire l'attention des Etats Membres sur la question des renseignements dont le Comité a besoin pour continuer à évaluer, à l'échelle mondiale, les doses d'irradiation résultant des essais nucléaires, question qui fait l'objet de la lettre jointe en annexe au rapport du Comité;

4. Prie le Comité scientifique d'achever l'exécution de son programme de travail actuel et d'étudier et de formuler des plans concernant ses activités futures;

5. Prend note de l'intention du Comité scientifique de tenir sa dix-neuvième session en mai 1969 et de présenter un nouveau rapport à l'Assemblée générale.
